

QUIMPER (Finistère)

Diagnostic archéologique au 65, chemin de Kernoter

sous la direction de

Valérie Le Gall



Inrap Grand Ouest
Mai 2016

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

QUIMPER (Finistère)

Diagnostic archéologique au 65, chemin de Kernoter

Code INSEE
29232

Nr site
-

Entité archéologique
n° -

Arrêté de prescription
SRA 2016-059

Système d'information
Lambert 93, cc48

Code Inrap
D113586

sous la direction de

Valérie Le Gall

avec la collaboration de

**Véronique Chaigne
Julie Conan
Emeline Le Goff**

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon CS 67737

35 577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40 grand-ouest@inrap.fr

Mai 2016

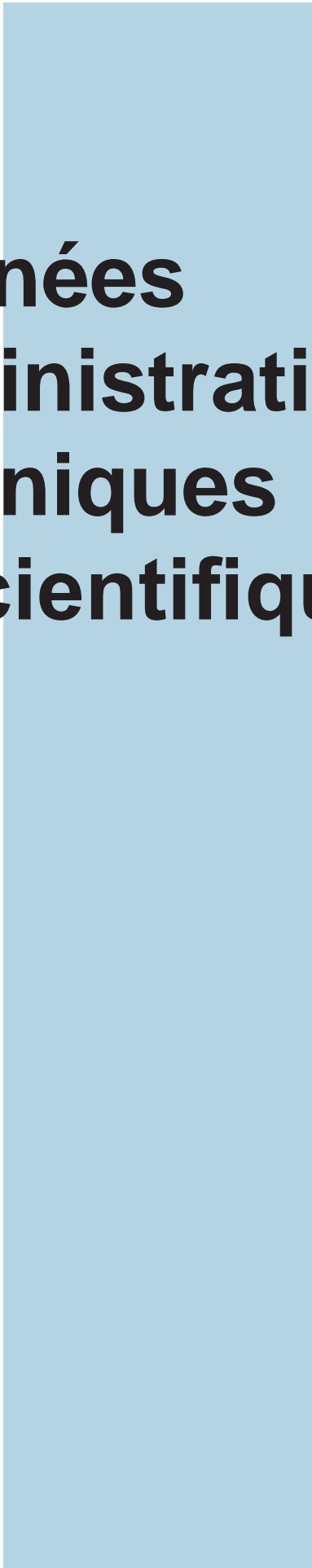
Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Générique de l'opération
11	Localisation de l'opération
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Arrêté de prescription
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1.	Circonstances de l'intervention
25	2.	Moyens mis en oeuvre et méthodologie
25	3.	Contexte géographique et géologique
27	4.	Contexte archéologique
27		Conclusion
29		Table des illustrations



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Quimper

Adresse ou lieu-dit
65, chemin de Kernoter

Codes

code INSEE
29 232

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert II étendu

x : 120694
y : 2349150
z : 38 à 40 m NGF

Références cadastrales

Commune : Quimper

Année : 2016

section(s) : HN

parcelle(s) : 43p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

M et Mme Jean Louis Mouric

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2016-059

Numéro de l'arrêté de l'autorisation
de fouille
2016-120

Référence du projet INRAP
F113586

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M et Mme Jean Louis Mouric

Nature de l'aménagement

Projet de division et construction
de maisons individuelles

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Valérie Le Gall, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

Du 11/04/2016 au 11/04/2016

Surfaces

Emprise prescrite
1165 m²

Emprise diagnostiquée
1165 m²

Emprise des sondages
75,44 m²

Ratio
6,47 %

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire**
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Haie
- ...

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Générique de l'opération

Intervenants scientifiques

Yves Ménez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Conservateur du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération

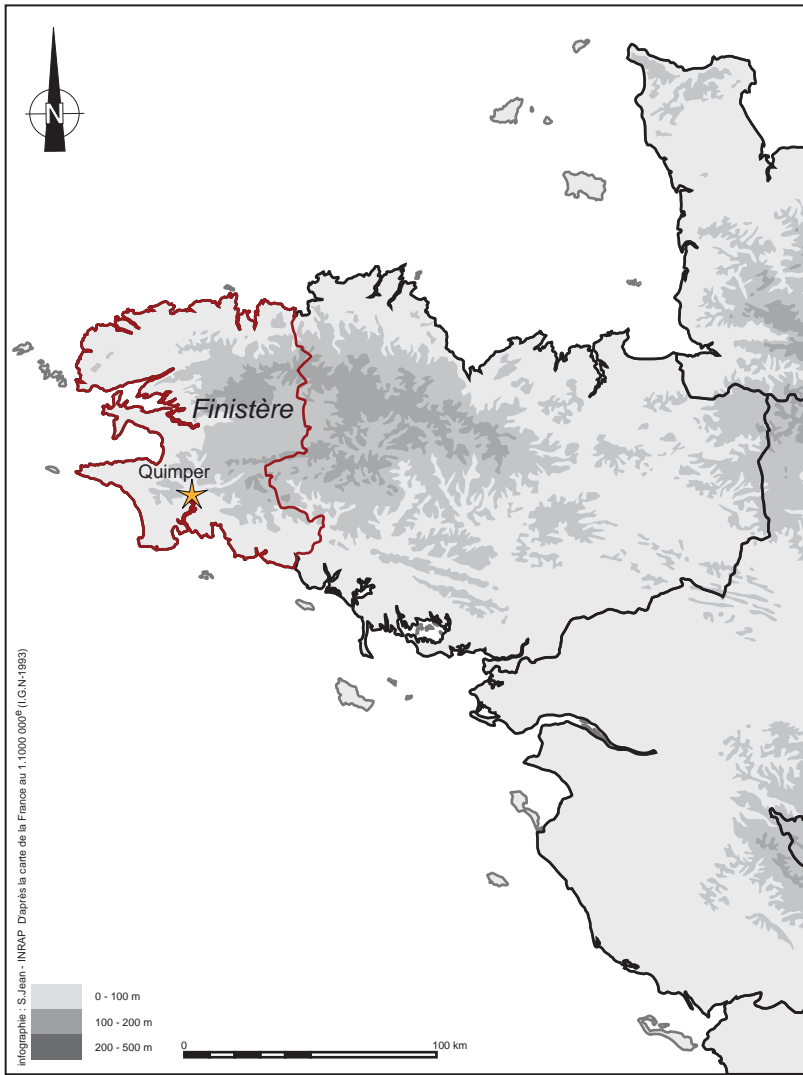
Équipe de fouille

Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Véronique Chaigne, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Fouille, enregistrement
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Topographie

Équipe de post-fouille

Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Topographie
Julie Conan, Inrap	Dessinatrice infographe	PAO

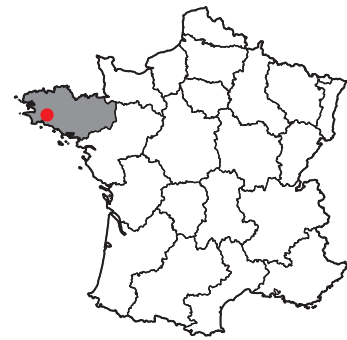
Localisation de l'opération



Bretagne
Finistère
Quimper- 65, chemin de Kernoter

Section(s) et parcelle(s):
 HN / 43p

Coord. Lambert II étendu :
 X : 120694
 Y : 2349150
 Z : 38 m à 40 m NGF



Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé au 65, chemin de Kernoter sur la commune de Quimper (29), concernait une emprise de 1165 m². Nous avons pu réaliser deux tranchées de sondages qui se sont révélées vides de tous vestiges archéologiques.

État du site

Les deux tranchées de sondages ont été creusées jusqu'à des profondeurs variant de 0,40 m à 0,60 m. La surface ouverte représente 75,44 m² soit 6,47 % de la surface à diagnostiquer. Ces tranchées ont été rebouchées à la pelle mécanique à l'issue de l'opération.

Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

D113586

COURRIER REÇU LE
29 JAN. 2016
469
INRAP 80

ARRETE n° 2016-059 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 SGAR/SGAR/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 SGAR/SGAR/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature ;

VU, le dossier de permis de construire n°029232 1500167 reçu le 5 janvier 2016 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation et de leur étendue, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet le projet d'aménagement est situé à proximité d'habitats ruraux protohistoriques et antiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : Quimper
Lieu-dit : 65 chemin de Kernoter
Cadastre : section : HN parcelle : 43p

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. et Mme. Jean-Luc Mouric 18 allée du Coteau, 78470 Saint-Rémy-Les-Chevreuses, au centre départemental d'archéologie du Finistère et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Rennes, le 18 janvier 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

destinataires : M. et Mme. Jean-Luc Mouric
INRAP
CG29
copie à : mairie de Quimper

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2016-059****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne	
département :	Finistère	
commune :	Quimper	
lieu-dit :	65 chemin de Kernoter	
cadastre :	section : HN	parcelle : 43p
pétitionnaire:	Mr et Mme MOURIC Jean-Luc	

Emprise du diagnostic archéologique : 1 165 m²**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages systématiques à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

La situation du terrain concerné, est propice à une implantation humaine. En effet, de nombreux sites sont localisés tout autour de la parcelle concernée dont entre autres des habitats protohistoriques à 450 m au nord (29 232 0074) et antiques à 245 m à l'est (29 232 0029).

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux. Une attention particulière devra

être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Rennes, le 18 janvier 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

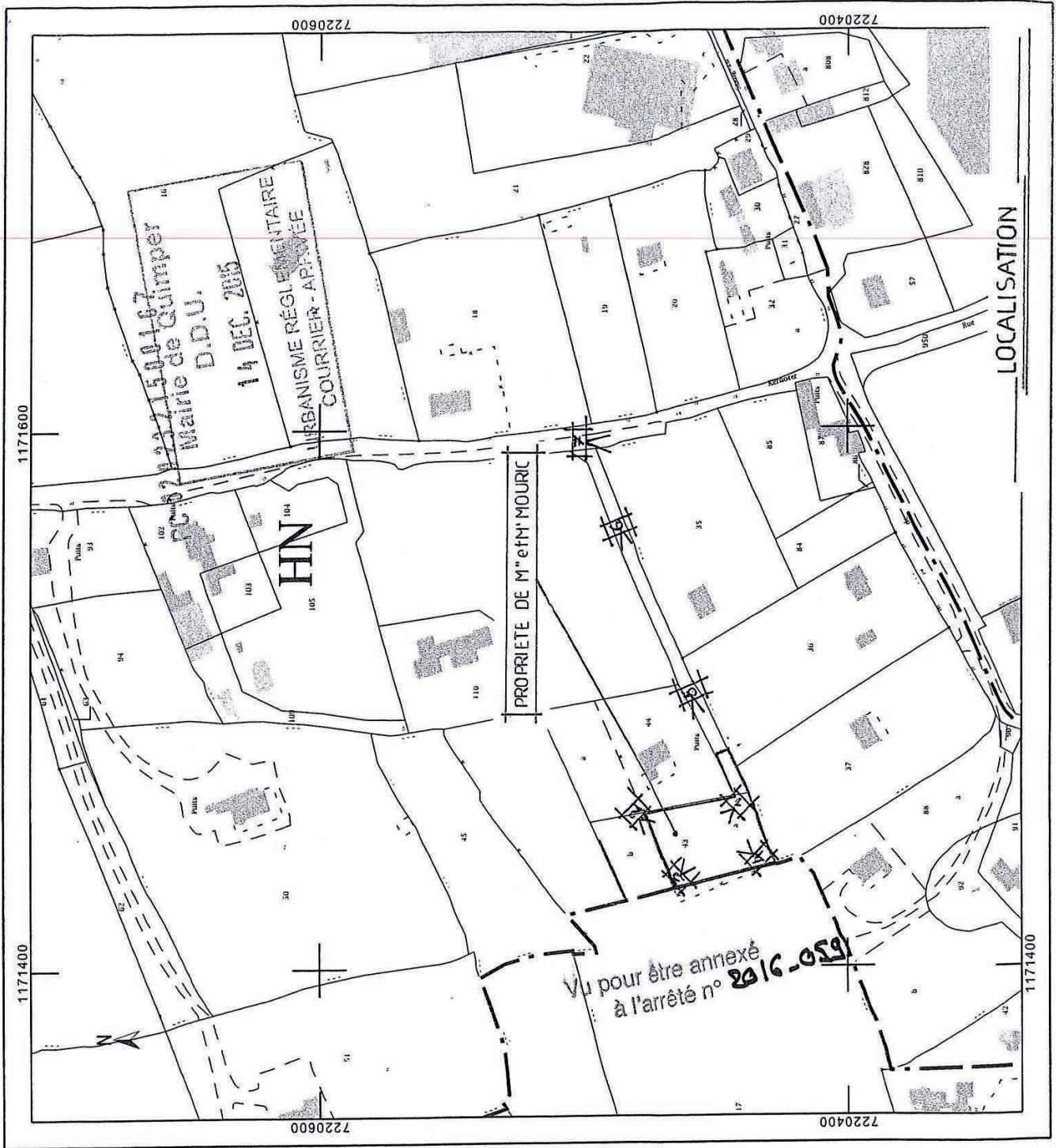


PROPRIETE DE M^{me} MOURIC

Voir pour être annexé à l'arrêté n° 2016-059

PC M11

SITUATION



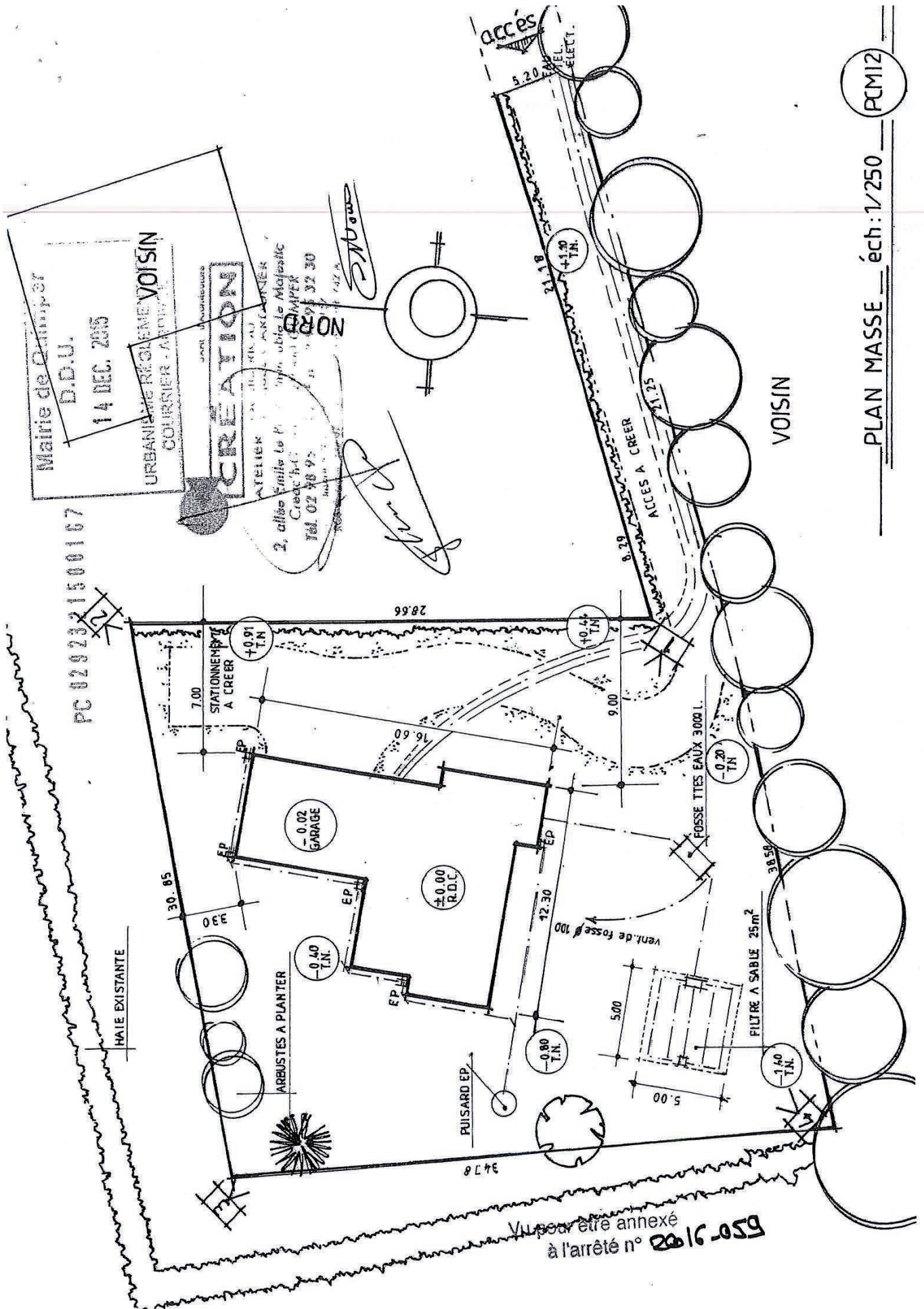
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : FINISTÈRE
 Commune : QUIMPER

Section : HN
 Feuille : 000 HN 01
 Échelle d'origine : 1/1000
 Échelle d'édition : 1/2000
 Date d'édition : 26/11/2015
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 QUIMPER
 1, avenue du Braden 29196
 29196 QUIMPER CEDEX
 tél. 02 98 10 33 50 - fax 02 98 94 36 94
 cdif.quimper@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics





PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 18 janvier 2016

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
yves.menez@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

COURRIER REÇU LE
29 JAN. 2016
469
INRAP
66

Objet : prescription de diagnostic archéologique
à Quimper (29)
Ref : arrêté n° 2016-059
PJ : copie arrêtés

J'ai l'honneur de vous notifier les arrêtés ci-joints, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié ces arrêtés au Conseil Général du Finistère afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrages de l'opération sont :

Monsieur et Madame Jean-Luc MOURIC
18 allée du Coteau
78470 Saint-Rémy-les-Chevreuses.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

Arrêté de désignation



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2016-120 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2016-059

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2016-059 du 18 janvier 2016 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Quimper, 65 chemin de Kernoter (29) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Valérie Le GALL - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2016-059 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Quimper.

Fait à Rennes, le 15 mars 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim

destinataires : INRAP
V. Le Gall
copie à : mairie de Quimper

II. Résultats



Figure 1 : Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel (section HN)

1. Circonstances de l'intervention

Le projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle 43a (section HN) de la commune de Quimper (29) a donné lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique de la part du service régional d'archéologie de Bretagne (**fig.1**). Ce dernier a été motivé par la présence de nombreux vestiges archéologiques dans le secteur de Kernoter, situé au sud de la ville de Quimper.

2. Moyens mis en oeuvre et méthodologie

Le projet de construction sur la parcelle 43a (section HN) concerne une superficie de 1165 m². Le diagnostic archéologique a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 15 tonnes équipée d'un godet lisse de 2 m de large.

Les deux tranchées creusées, orientées nord-ouest / sud-est et numérotées 1 et 2 mesurent respectivement 18 m, et 19,40 m de long (**fig.2 et 3**). La surface ouverte atteint 75,44 m², ce sont donc 6,47 % de l'emprise qui ont pu être étudiés. A l'issue du diagnostic, les tranchées ont été rebouchées. Les tranchées ont fait l'objet d'un relevé topographique, permettant de les resituer dans leur environnement.

3. Contexte géographique et géologique

Le diagnostic archéologique de la parcelle 43a (section HN), localisée chemin de Kernoter, se situe en zone péri urbaine au sud de la commune de Quimper.

La parcelle se trouve à une altitude variant de 38 m à 40 m, sur la pente ouest du plateau de Kernoter qui s'incline vers la rivière de l'Odet située à 600 m en contrebas du terrain. Avant notre intervention, la parcelle correspondait à un jardin arboré.

Sur l'emprise diagnostiquée, la terre végétale constituée d'un limon brun foncé, révèle une épaisseur variant de 0,40 m à 0,45 m. Le substrat est composé d'une arène argileuse orangée contenant de nombreux galets de quartz roulés.



Figure 2 : Tranchée 1 - Vue vers le sud



Figure 3 : Tranchée 2 - Vue vers le sud

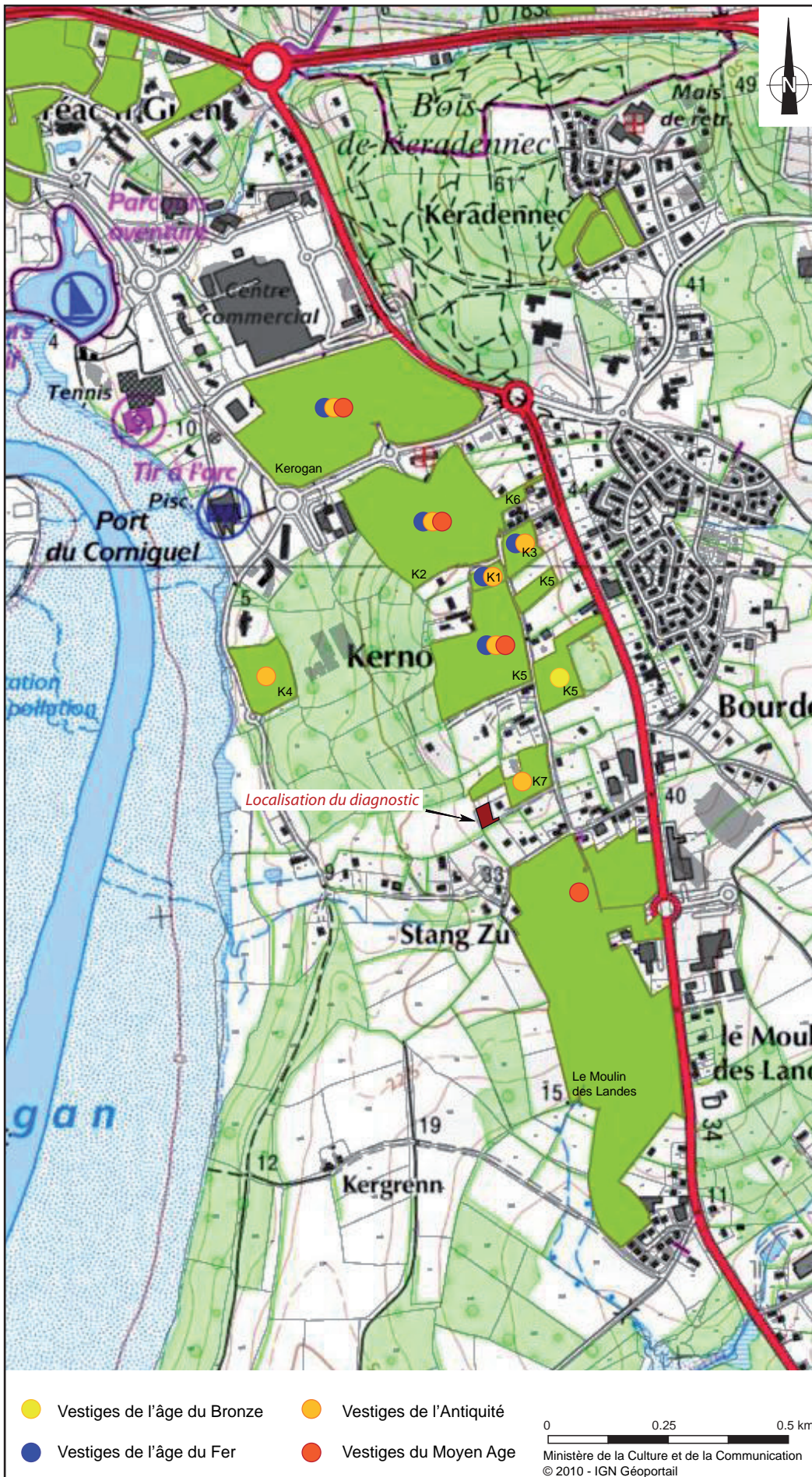


Figure 4 : Carte de répartition des opérations archéologiques réalisées dans le secteur de Kernoter (Quimper - 29)

4. Contexte archéologique

Plus de 300 entités archéologiques sont recensées sur le territoire de la commune de Quimper, ces occupations s'étendent du Néolithique à l'époque Médiévale.

Le seul secteur de Kernoter a fait l'objet de plusieurs diagnostics archéologiques révélant une longue occupation (**fig. 4**).

Les vestiges les plus anciens repérés dans ce secteur remontent au Bronze ancien ; cette occupation non caractérisée est matérialisée par la découverte d'un vase enterré dans le substrat et d'une petite fosse, au cours du diagnostic de Kernoter 5 (K5).

Cependant, l'essentiel des occupations du secteur de Kernoter se développent à partir de la fin de l'âge du Fer et au du début de l'époque Gallo-romaine.

Un habitat de la Tène finale a été repéré au cours du diagnostic de Kernoter 1 (K1). Certainement associés à cet établissement, des portions de fossés parcellaires ont été mis en évidence au cours des diagnostics de Kerogan, de Kernoter 2 (K2), de Kernoter 3 (K3) et de Kernoter 5 (K5).

L'habitat gaulois repéré au niveau de Kernoter 1 est ensuite remplacé par la mise en place d'un bâtiment antique. Au cours des diagnostics de Kernoter 2 (K2), Kernoter 3 (K3), Kernoter 4 (K4), Kernoter 5 (K5) et Kernoter 7 (K7), des fossés d'enclos et de parcellaires ainsi que des fosses et des foyers ont été mis au jour. Ceux-ci semblent associés au fonctionnement du bâtiment antique évoqué précédemment.

La parcelle étudiée se situant à l'ouest du diagnostic de Kernoter 7, nous pouvons supposer la présence de certains de ces fossés de parcellaire antique. Mais aucun vestige supplémentaire n'a été découvert. Soit ce parcellaire s'interrompt avant le terrain diagnostiqué, soit les fossés parcellaires déjà fortement arasés au niveau de Kernoter 7 ont disparu, notamment du fait de la pente.

Le secteur de Kernoter est également marqué par des occupations d'époque Médiévale. Au nord de la parcelle diagnostiquée, l'opération de Kerogan a révélée la présence de vestiges d'un établissement agricole daté des 14^{ème} 15^{ème} siècles. Le diagnostic de Kernoter 5 a lui permis de mettre au jour une série de fosses, de trous de poteaux, de fossés et d'empierrements associés à de la céramique onctueuse médiévale. A Kernoter 2 ce sont les vestiges d'un cheminement médiéval qui ont été mis au jour. Au sud de la parcelle 43a, un diagnostic réalisé au lieu dit Moulin des Landes a permis de mettre en évidence la présence d'un enclos médiéval marquant l'emplacement d'un habitat ainsi qu'une série de fossés parcellaires associés.

Conclusion

Les deux tranchées réalisées sur la parcelle 43a (section HN) se sont révélées vides de toutes traces anthropiques. A l'issue de ce diagnostic, il apparaît donc que la parcelle concernée par le projet ne présente aucun indice d'occupation archéologique.

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel (section HN)

Figure 2 : Tranchée 1 - Vue vers le sud

Figure 3 : Tranchée 2 - Vue vers le sud

Figure 4 : Carte de répartition des opérations archéologiques réalisées dans le secteur de Kernoter (Quimper - 29)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie -	Diagnostic archéologique au 65, chemin de Kernoter – Quimper (29)
Sujets et thèmes -	Le diagnostic archéologique réalisé au 65, chemin de Kernoter sur la commune de Quimper (29), concernait une emprise de 1165 m ² . Nous avons pu réaliser deux tranchées de sondages qui se sont révélées vides de tous vestiges archéologiques.
Mobilier -	

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35 577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40 grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr